

Intoxications au GHB: quelles mesures dans le Jura?**Pauline Christ Hostettler (PS)****Réponse du Gouvernement**

La consommation non-volontaire de GHB (acide gamma-hydroxybutyrique) est actuellement assez peu monitorée en Suisse. La statistique policière fédérale de la criminalité (SPC) recense uniquement les infractions relatives à la consommation et au trafic de GHB. La base cantonale de données de police (Infopol) permet toutefois de recenser tous les cas de consommation ou de suspicion de consommation non-volontaire de GHB sur territoire jurassien. De surcroît, depuis un peu plus d'une année, le Centre universitaire romand de médecine légale (CURML) recherche systématiquement la présence de GHB lors d'analyses sur des victimes de violences ou d'accidents. Il ressort de l'ensemble de ces données que, dans le Canton du Jura, les suspicions de consommation non-volontaire de GHB sont très rares. Un seul cas a été annoncé ces dernières années au Ministère public. Il s'agirait d'une éventuelle intoxication non-volontaire par une femme en juillet 2020 lors d'une fête privée. Il convient toutefois de relever que l'administration de la preuve n'a pas permis d'établir, à ce jour, la consommation non-volontaire de drogue dans cette affaire.

Le Gouvernement est donc en mesure de répondre comme suit aux questions:

- Des intoxications au GHB (ou des cas de suspicion) ont-elles été détectées sur le territoire cantonal?

Non, aucune intoxication non-volontaire au GHB n'a récemment été détectée sur le territoire cantonal. Une affaire est en cours d'instruction auprès du Ministère public, sans que la consommation non-volontaire de GHB n'ait été établie à ce jour.

- Des statistiques existent-elles dans le Jura?

Non, il n'existe pas de statistique cantonale spécifique, vu le très faible nombre de cas. En cas de constatation par la Police cantonale d'une augmentation des cas, une statistique cantonale pourra rapidement être mise en place.

- Des dépistages systématiques (comme dans le canton de Vaud par exemple), sont-ils prévus dans notre canton?

Oui, le CURML effectue des dépistages systématiques pour toutes les analyses qui lui sont soumises, y compris de provenance jurassienne.

- L'Etat dispose-t-il de moyens pour faire de la prévention auprès des jeunes mais également des professionnels du monde de la nuit (GastroJura, bars, discothèques, ...)? Si oui, quelles actions ont déjà été mises en place et / ou sont prévues?

Etant donné l'inexistence jusqu'à ce jour de ce type d'infraction sur le territoire jurassien, aucune campagne de prévention spécifique au GHB n'a été menée. Toutefois, dans une volonté de prévention, la déléguée interjurassienne à la jeunesse a été sollicitée. Ainsi, la page "Prévention" du site OXYJEUNES.CH comportera désormais une information à ce sujet et rappellera les règles élémentaires pour prévenir la survenance de ce type d'infraction. Enfin, si la situation devait évoluer défavorablement, une campagne de prévention pourrait être menée via la Police cantonale, Addiction Jura ou encore la Fondation O2.

- Comment les potentielles victimes sont-elles prises en charge dans notre canton? Quel est le dispositif prévu (police, structures d'urgence, ...)?

A l'instar des victimes d'agressions sexuelles, le protocole de prise en charge médico-légale a été établi entre le Ministère public, la Police cantonale et l'Hôpital du Jura. Ce protocole permet une prise en charge optimale des victimes et la détection rapide d'éventuels produits stupéfiants.

De plus, toute personne qui aurait subi une infraction en lien avec le GHB peut bénéficier des prestations du centre LAVI. Les consultations sont gratuites et confidentielles.

- Le dispositif légal est-il adapté à la situation? Au besoin, le Gouvernement envisage-t-il d'interpeller la Confédération?

Oui, le dispositif légal actuel est adapté à la situation et le Gouvernement n'envisage pas, à ce stade, d'interpeller la Confédération. Il constate également que l'utilisation de la drogue du violeur n'est à ce jour et fort heureusement pas d'actualité dans les établissements jurassiens. De concert avec la Police cantonale et le Ministère public, le Gouvernement reste néanmoins très attentif à l'évolution de la situation et se tient prêt à prendre de nouvelles mesures, dans les domaines de la prévention, de la détection ou de la prise en charge des victimes, en fonction de l'évolution de la situation.

Delémont, le 1 février 2022

Certifié conforme par le chancelier d'Etat
Jean-Baptiste Maître

